



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du 30 SEPTEMBRE 2025 à 20 h 30

Séance du	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
30/09/2025	23/09/2025	23/09/2025	15	12	13 dont 1 pouvoir

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne, Mme POURNIN Martiale, Mme MARCHAIS Marie-Christine, M. MEUNIER Jérémie, Mme BLAIN Nathalie, M. SABARD Philippe, M. THERET Sébastien, M. DIEU Gérald, Mme TOURNOIS Muriel.

Absent excusé : Mme GAIMON Marina qui a donné pouvoir à Mme LE GLOANNEC Béatrice,

Absents : Mme FERON Isabelle, M. HOLLANDE Bernard.

Secrétaire de séance : M. MEUNIER Jérémie

Ordre du jour

Approbation du compte rendu de la réunion du 13 juin 2025

- 1) Mise à jour des statuts de la CDC**
- 2) Fonds de concours CDC voirie et curage de fossées**
- 3) Travaux de voirie**
- 4) Avenant instruction droits des sols**
- 5) Convention SDEI bornes de recharge**
- 6) Convention terrains de tennis**
- 7) Modification du règlement de la cantine scolaire**
- 8) Exonération entreprises taxe foncières**
- 9) Création poste permanent en garderie**
- 10) Tableau des effectifs**
- 11) Modification du périmètre du SIE**
- 12) Avenant au bail du cabinet médical**
- 13) travaux de réparation de toiture**
- 14) Avis concernant le projet d'Ecopole du Porteau**

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal (articles 2122-22 et 2122-23 du CGCT) depuis la dernière réunion

Approbation du compte rendu de la réunion du 13 juin 2025

Le procès-verbal de la réunion du 13 juin 2025 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

1) mise à jour des statuts de la communauté de communes.

Madame le maire indique que depuis la dernière révision des statuts de la communauté de communes du Chatillonnais-en-Berry en 2017, de nombreuses évolutions ont eu lieu.

Lors de sa séance du 09 juillet dernier, le conseil communautaire a mis à jour ceux-ci.

Les principales modifications de ces statuts, transmis aux membres du Conseil Municipal, concernent :

- Le soutien technique aux communes
- Les maisons de service public
- Le développement des compétences culture, petite enfance et jeunesse
- Des actions d'intérêt communautaire

Madame le maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver ces modifications de statuts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par :

Pour : 4 Abstention : 4 Contre : 5

Désapprouve les modifications des statuts telles que présentées.

2) Fonds de concours CDC voirie et curage de fossés

Madame le maire indique que des travaux et des curages de fossés doivent être réalisés sur la voirie communautaire et que chacune des communes concernées devra participer sous forme de fonds de concours, à hauteur de 30% du montant de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la participation au fonds de concours soit 13 886.46 € pour la voirie et 1 116.00 € pour le curage de fossés,

3) travaux de voirie 2025

Madame le Maire propose des travaux de réfection de la voirie pour les lieux suivants :

- Rue de l'abattoir
- Lieu-dit Cocan

Mme le Maire demande au Conseil municipal s'il est d'accord pour réaliser ces travaux et propose de retenir le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 43 597.92€ TTC (36 331.60€ HT). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la réalisation de ces travaux de voirie et autorise Madame le Maire à signer le devis indiqué ci-dessus

4) avenant à la convention instruction du droit des sols

Le Président du Pays de Valençay en Berry nous a informé qu'en raison de l'activité, qui ne cesse d'augmenter et des frais liés à la dématérialisation du droit des sols, la cotisation annuelle par la commune adhérente au service est réévaluée au 1^{er} janvier 2026 à 1.97€ par habitant (pour 1.77 € par habitant depuis le 1^{er} janvier 2022).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cet avenant et autorise Madame le Maire à le signer.

5) convention SDEI : participation au financement du fonctionnement de la borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables située Place du 8 Mai.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention et avenant à intervenir relatif aux modalités techniques et financières pour l'exploitation et la maintenance d'une IRVE située Place du 8 Mai, se substituant à la convention en vigueur, à partir du 01 janvier 2026,
- S'engage à verser au SDEI, chaque année, la participation financière annuelle, d'un montant de 600 euros, due aux coûts de maintenance et d'exploitation de l'IRVE Place du 8 Mai et conformément aux modalités financières définies dans la délibération n°04-2025-08 du 02 juillet 2025 du SDEI,

6) convention de mise à disposition des courts de tennis

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les terrains de tennis, récemment rénovés, sont mis à la disposition du club de tennis de la commune.

Afin de définir les rôles de chacun et de permettre l'accès à tous à cet équipement communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité Approuve la convention d'utilisation.

7) modification du règlement intérieur de la cantine scolaire municipale

Le règlement de fonctionnement de la cantine scolaire municipale nécessite d'être actualisé : en effet, les documents d'inscription à ce service ont évolué et il est également nécessaire d'indiquer dans ce règlement la prise en charge d'enfant ayant, pour raison médicale, un régime alimentaire particulier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la feuille d'inscription ainsi que le protocole d'accueil tels que présentés et approuve la modification du règlement intérieur proposée.

8) exonération en faveur des immeubles situés en zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts.

9) Création d'un poste permanent en garderie

Par délibération n°2025-21 du 13 juin 2025, le Conseil Municipal a renouvelé un emploi non permanent à temps non complet pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité à la garderie.

Or, ce poste étant un renouvellement, il ne peut être considéré comme un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant la nécessité de régulariser le poste créé par la délibération 2025-21 du 13 juin 2025 décide :

- De la suppression du poste créé par la délibération du conseil municipal n°2025-21 du 13 juin 2025.
- De la création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet à 7.55/35e en application de l'article L 332.8.5° (contrat de 3 ans maximum, renouvelable une fois 3 ans, à durée indéterminée à l'issue des 6 ans) :
- Que cet emploi permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée,
- Que la rémunération de départ au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique pour un temps de travail annualisé de 8h par semaine scolaire (soit 288h par année scolaire complète), variable en fonction de la date de recrutement
- Que l'agent recruté pourra effectuer des heures complémentaires si besoin, en renfort des services municipaux et éventuellement pendant les vacances scolaires (cantine, garderie, école, entretien des locaux).

10) tableau des effectifs

Madame le maire rappelle à l'assemblée, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte les mouvements qui ont eu lieu dernièrement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie le tableau des emplois à compter du 1^{er} octobre 2025 comme suit :

- suppression des postes :
 - o d'attaché territorial à temps complet
 - o de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - o de rédacteur à temps complet.
 - o d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 33/35e
 - o d'adjoint technique à 33/35e
- De créer un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet à 7.55/35e en application de l'article L 332.8.5°

11) extension du périmètre du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Clion au 1^{er} janvier 2026 et modification des statuts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- l'extension du périmètre eau potable à la commune de Palluau sur Indre au 1^{er} Janvier 2026,
- la prise de compétence assainissement au 1er janvier 2026 pour les communes Palluau sur Indre , Clion sur Indre et Le Tranger,
- la modification des statuts du syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Clion-sur-Indre

et donne pouvoir à madame le maire pour entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la fusion des deux structures.

12) avenant aux baux concernant la maison médicale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par :

Pour : 12 Abstention : 1 Contre : 0

- Approuve que les baux concernant la maison médicale indiquent le montant des charges en les proratisant aux surfaces utilisées par chacun.
- Autorise madame le maire à signer les avenants correspondants.

13) travaux de réparation de toiture

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par :
Pour : 8 Abstention : 5 Contre : 0

- Autorise la réalisation des travaux de réparation au niveau de la toiture du presbytère.
- Autorise Mme Le Maire à signer le devis proposé par l'entreprise FOUCHER pour un montant de 12 760.40 € T.T.C. (10 633.67€ H.T.).

14) Avis sur le projet Ecopôle du Porteau

La société COVED ENVIRONNEMENT a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à la construction d'un Ecopôle situé sur les communes de Châtillon-sur-Indre et Le Tranger.

Celle-ci exploite actuellement la déchetterie du Porteau sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Chatillonnais en Berry. Elle souhaite optimiser ce type d'activité et en développer de nouvelles.

Madame le maire demande aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis concernant ce projet.

Le Conseil municipal, ayant pris connaissance de cette demande d'autorisation environnementale, après en avoir délibéré par :

Pour : 4 Abstention : 3 Contre : 6

- Emet un avis défavorable à ce projet qui sera source de pollutions diverses et générera un flux routier conséquent susceptible entre autres de dégrader la voirie communale.

15) Décisions prises par délégation du Conseil Municipal (articles 2122-22 et 2122-23 du CGCT) depuis la dernière réunion

COMMUNE

FONCTIONNEMENT

achat fours salés pour le 08 mai	350.00€
achat galettes pour le 08 mai	74.25€
Contrat de maintenance WC public	589.04 €
Remplacement radiateur église	1 211.60€
Remplacement extincteur maison médicale	94.08€
Achat barnum 3x6m	735.00€
Réparation club house	335.62€
Remplacement lampes église	326.83€
Maintenance bloc sanitaire	117.81€
Boissons pour inauguration bar restaurant	237.00€
Cachet chanteuse	301.22€
Cotisations GUSO chanteuse	298.79€
Visseuse choc	594.12€
Remplacement robinet stade	91.78€

Installation sonnette à la garderie	991.36€
Remplacement robinet au nouveau cimetière	111.98€
Massicot mairie	253.36€
Installations équipements sur nouveau poste de travail	570.00€
Location matériel pour le 14 juillet	107.50€
Ordinateur portable	1630.80€
Remplacement WC logement abattoir	679.60€
Installation interrupteur modulaire éclairage public	336.96€
Rebalisage itinéraire promenade et randonnée	266.00€
50% feu d'artifice (date reportée)	3 500.00€
Desherbant bio contrôle	727.44€
Plan d'évacuation bar restaurant	565.19€
Supports vélos	168.77€
Sable pour terrains de football	1 088.40€
Intervention porte du vestiaire stade municipal	280.00€
Réfection peintures salles de classe	3 564.25€
Installation interrupteurs clim salle des fêtes	495.74€
Changements lampadaires hors service	1 790.40€
Elagage arbres terrains de tennis	4 120.07€
Modifications sur rideaux de l'école	795.00€

INVESTISSEMENT

Caisson de désenfumage bar restaurant	7 072.80€
---------------------------------------	-----------

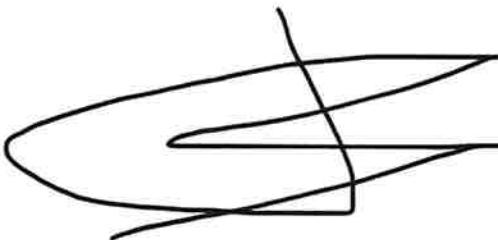
ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Suivi agronomique des épandages des boues	402.00€
Remplacement de l'enveloppe du poste de relèvement	1 681.20

La séance est levée à 21 h 55.

Le secrétaire de séance,
Jérémie MEUNIER



Le Maire,
Béatrice LE GLOANNEC